

“la loi parfaite, la loi de la liberté” : La parole de Dieu n’est pas une barrière à notre liberté, mais plutôt une réelle libération de notre nature pécheresse. Les croyants deviennent alors libres de servir Dieu (cf. Rom. 6).

“celui-là sera heureux dans son activité” : Notez les critères de la bénédiction :

1. plonger ses regards dans la loi parfaite
2. s’y attacher
3. l’appliquer effectivement.

1, 26-27 :

1, 26 :

“Si quelqu’un croit être religieux” : l’expression réfère à l’auto-tromperie et non à l’observation et évaluation des autres. Souvent les croyants substituent ou remplacent la vie de ressemblance quotidienne à Christ par des règles et rituels du mérite ou effort humains. Les versets 25-26 ne sont pas une référence aux hypocrites religieux, mais plutôt aux (fanatiques) religieux sincères, non-accomplis, non-informés, et stériles ! Le terme “religieux” signifie “celui qui se préoccupe des détails scrupuleux”. Jacques envisage peut-être

1. des croyants légalistes qui se fient dans les règles,
2. des croyants gnostiques qui se fient dans le savoir. Aucun de deux groupes ne manifeste une vie pieuse.

“sans tenir sa langue en bride . . . la religion de cet homme est vaine” : Le discours/langage humain est une question majeure dans Jacques (cf. 1, 19 + 3, 2-12). La maîtrise de soi est un signe de la maturité Chrétienne (cf. Gal. 5, 22-23). Malheureusement l’orthodoxie sans orthopraxie est courante au sein du peuple de Dieu. C’est une apparence/un spectacle vide (cf. Esaïe 29, 13 / Col. 2, 23-25 / 2 Tim. 3, 5). La religion peut être une barrière à Dieu (cf. Rom. 9, 30-32).